

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINNAIRE DU 11 JUIN 2021
Délibération n° 2021/037

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
 Présents : 13
 Votants : 18

* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

L'an deux mil vingt et un, le 11 juin à 19 h 00
Les Membres du Conseil Municipal de Mur de Sologne,
 dûment convoqués individuellement et par écrit,
 le 6 juin 2021,

se sont réunis en session ordinaire, à la Salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Pascal PICARD,
Maire de la Commune

Maire de la Commune

Étaient présents : M. PICARD Pascal, Mme CHAUVEAU Vanessa, M. VILLANUEVA Yves, Mme FROMET Marie-Astrid, Mme TREFOUS Karine, M. ROLLAND Nicolas, Mme BELLARD Véronique, M. COUTAN Jean-Luc, Mme BLIN Florence, M. BADDI Zouhair, M. FERRE Jérôme, Mme MAUPOU Chantal, Mme DANNEAU Marcelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

M. CHAMINAUD Daniel, ayant donné pouvoir à M. COUTAN Jean-Luc,
 M. MORISSEAU Nicolas, ayant donné pouvoir à Mme FROMET Marie-Astrid,
 M. POULAS Arnaud, ayant donné pouvoir à M. PICARD Pascal,
 Mme CESSAC Sylvie, ayant donné pouvoir à M. VILLANUEVA Yves,
 M. MOIRAS Dominique, ayant donné pouvoir à Mme CHAUVEAU Vanessa,

Etais excusé :

M. BRICOURT Mathias

Secrétaire de Séance : M. VILLANUEVA Yves

DELIBERATION N°2021/037 : Tarifs de la garderie périscolaire et du centre de loisirs à compter du 1^{er} Août 2021

Certifié exécutoire
 Publié le 11 juin 2021

Fait et délibéré le 11 juin 2021
 Le Maire,
 Pascal PICARD

CENTRE DE LOISIRS
 Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'accueil de loisirs et garderie périscolaire à compter du 1 août 2021 comme suit :

Tarifs Commune de Mur de Sologne, Lassay sur Croisne et Veilleins (regroupement scolaire)	1/2 journée (sans repas ; goûter compris)	Journée (sans repas ; goûter compris)
2021	2021	2021

QF 1 * jusqu'à 850 €	6,00 €	11,50 €
QF2 * de 851 à 1150 €	6,45 €	12,50 €
QF3 * 1151 € et au-delà	7,00 €	13,55 €

Tarifs Hors Commune et Regroupement Scolaire	1/2 journée (sans repas ; goûter compris)	Journée (sans repas ; goûter compris)
2021	2021	2021
QF 1 * jusqu'à 850 €	8,00 €	15,50 €
QF2 * de 851 à 1150 €	8,45 €	16,50 €
QF3 * 1151 € et au-delà	9,00 €	17,55 €